

ENGAGEMENT AUX VALEURS ET PRINCIPES SFI®

Dans le cadre de son programme d'aménagement forestier et d'approvisionnement en fibre de bois dans les forêts publiques, privées et dans ses usines, le Groupe Rémabec, pour l'ensemble des sociétés qu'il représente, s'engage à adhérer aux valeurs et aux principes SFI® et à promouvoir, mettre en œuvre et respecter les principes d'aménagement forestier durable. Cet engagement se traduit par la mise en pratique et la collaboration constante avec les parties intéressées internes et externes, y compris les gouvernements et le Comité SFI® Québec pour la réalisation des actions suivantes :

- Foresterie durable
- Santé et productivité de la forêt
- Protection des ressources hydriques
- Protection de la biodiversité
- Qualité visuelle et loisirs
- Protection des sites d'intérêt particulier
- Respect des lois
- Recherche
- Formation et éducation
- Implication communautaire et responsabilité sociale
- Transparence
- Amélioration continue
- Approvisionnement en fibre responsable

Le Groupe Rémabec, pour l'ensemble des sociétés qu'il représente, s'engage également à se conformer aux lois sociales, dont celles portant sur les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'indemnisation des accidents du travail, les droits des Autochtones, le droit de savoir des travailleurs et des collectivités, les taux de salaire, le droit de syndicalisation des travailleurs et la santé et la sécurité au travail.



Réjean Paré
Président et chef des opérations



Éric Bouchard, CPA
Vice-président Exécutif